

Secrétariat juridique des sociétés commerciales (niveau 3) – Blended learning

Mettre en œuvre le secrétariat juridique des opérations complexes

PUBLIC

Assistant(e)s juridiques – Secrétaires juridiques – Paralegals – Juristes – Toute personne souhaitant se perfectionner en secrétariat juridique des sociétés commerciales

PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne connaissance du secrétariat juridique des sociétés commerciales ou avoir suivi la formation :

🔗 [Secrétariat juridique des sociétés commerciales \(niveau 2\) – Blended learning \(514046 \)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Accès au E-learning : Assemblées Générales (AG) en droit des sociétés : les fondamentaux – Durée : 45 min

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre

Code
1186

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1247 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Réaliser le secrétariat juridique afférent aux augmentations de capital
- Effectuer les démarches requises en cas de réduction de capital
- Traiter des situations particulières
- Réaliser une opération de transformation de la forme sociale

Programme de la formation

Engagement

Connectez-vous sur votre espace participant pour compléter les ressources pédagogiques indispensables au lancement de votre formation. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation. Accès en amont de la formation au E-learning : Assemblées Générales (AG) en droit des sociétés : les fondamentaux – Durée : 45 min

Réaliser le secrétariat juridique afférent aux augmentations de capital

Identifier les différents types d'augmentation de capital

- Sans apports nouveaux des associés
- Avec apports nouveaux des associés et/ou d'associés entrant au capital
- Différées : exercice de BSA ou de BSPCE, conversion d'obligations convertibles en actions
- Condition préalable : libération intégrale du capital

Organiser l'augmentation de capital

- Contenu du rapport à l'AG
- Nomination d'un CAC ad'hoc
- Les bons de renonciation à l'augmentation de capital à raison de la clause anti-dilutive
- Les bons de souscription à titre irréductible et réductible
- Contenu du PV d'AGE
- Contenu du procès-verbal de constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Mise à jour corrélative des statuts
- Actualisation de la déclaration des bénéficiaires effectifs

Publier l'augmentation de capital sur le guichet unique

- Annonce légale et son contenu
- Actes à déposer en annexe au RCS
- Actualisation de la déclaration des bénéficiaires effectifs
- Atelier " Augmentation de capital " :
- Rédiger le texte de la résolution d'augmentation de capital
- Organiser une augmentation de capital d'une SAS non-dotée d'un CAC avec suppression du DPS au profit de deux associés et de deux investisseurs entrant au capital avec une clause anti-dilutive figurant dans les statuts et un agrément

Effectuer les démarches requises en cas de réduction de capital

Identifier les différents types de réduction de capital

- Motivées par les pertes
- Non-motivées par les pertes

Organiser une réduction de capital motivée et non motivée par les pertes

- Rapport du rapport à l'AG
- Contenu du PV de l'AGE
- Dépôt du PV en annexe au RCS et les modalités de calcul du délai d'opposition des créanciers sociaux de 20 jours
- Constatation de la réalisation de la réduction de capital motivée et non motivée par les pertes
- Mise à jour corrélative des statuts
- Actualisation de la déclaration des bénéficiaires effectifs
- Cas pratique : réduction de capital - motivée et non motivée par les pertes - d'une SAS non-dotée d'un CAC

Publier la réduction de capital motivée et non motivée sur le guichet unique

- Annonce légale et son contenu
- Actes à déposer en annexe au RCS
- Pièces à déposer
- Actualisation de la déclaration des bénéficiaires effectifs
- Cas pratique : rédiger le texte de la résolution de réduction de capital

Traiter des situations particulières

Gérer le "Coup d'accordéon"

- Augmentation de capital suivie d'une réduction de capital par imputation des pertes à due concurrence
- Publicité sur le guichet unique : dépôt d'actes en annexe au RCS

Débat : quid de l'annonce légale ou des formalités aux RCS et au RNE ?

• Expliquer les autres cas particuliers

- Cas particulier d'une société « sous-capitalisée »
- Cas particulier des activités à caractère réglementé

Réaliser une opération de transformation de la forme sociale

Organiser une transformation de la forme d'une société

- Conditions préalables à la transformation
- Contenu du rapport à l'assemblée dans lequel figurent les raisons de la transformation
- Contenu du PV dans lequel figure la décision de transformation et la nomination d'un commissaire à la transformation aux conditions de majorité fixées par la loi ou par ordonnance sur requête
- Fixation de la date projetée de l'assemblée de transformation
- Nature de l'assemblée et le contenu du PV de transformation, dont la nomination des nouveaux dirigeants
- Statuts de la société sous sa nouvelle forme
- Cas pratique : transformation d'une SARL - non dotée d'un CAC - en SAS

Publier la transformation sur le guichet unique

- Dépôt du rapport du commissaire à la transformation en annexe au RCS
- Enregistrement fiscal du PV de transformation
- Annonce légale et son contenu
- Actes à déposer en annexe au RCS
- Pièces à déposer

- Cas pratique : rédiger le contenu de la résolution de transformation

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

• 3 Nov. 2026

A DISTANCE

• 3 Nov. 2026

AIX-EN-PROVENCE

• 3 Nov. 2026

BORDEAUX

• 3 Nov. 2026

CHAMBERY

• 3 Nov. 2026

GRENOBLE

• 3 Nov. 2026

LILLE

• 3 Nov. 2026

LYON

• 3 Nov. 2026

MARSEILLE

• 3 Nov. 2026

MONTPELLIER

• 3 Nov. 2026

NANTES

• 3 Nov. 2026

NICE

• 3 Nov. 2026

NIORT

• 3 Nov. 2026

PAU

• 3 Nov. 2026

RENNES

• 3 Nov. 2026

ROUEN

• 3 Nov. 2026

STRASBOURG

• 3 Nov. 2026

TOULOUSE

• 3 Nov. 2026

TOURS

• 3 Nov. 2026